

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1981

23 septembre 2010

SOMMAIRE

ABS Assurances S.A.	95061	COF II (A) (Lux) SARL	95084
Alfelux S.à r.l.	95066	COF II (B) (Lux) Holdings SARL	95085
Animadis S. à r.l.	95071	COF II (B) (Lux) SARL	95085
Apolon S.A.	95075	Columbus S.à r.l.	95071
Arch SA	95075	Continental Financière S.A.	95085
Aspidistra International Holding S.A.	95075	Continental Investments and Management S.A.	95088
Ball Delaware Holdings S.C.S.	95076	Credit Axiom S.à r.l.	95083
B.A. Partners Santé S.A.	95076	Dallas Investments S.A.	95078
BBEI MMM S.à r.l.	95086	EDU Luxco S.à r.l.	95077
Beauritz S.A.	95078	FHL	95076
BGP Company S.A.	95078	FrameArt Media S.à r.l.	95058
B.J.C.D.LUX	95076	Gate Gourmet Holding I S.à r.l.	95085
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.	95077	Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.	95085
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.	95077	GF CLEANING & FACILITY SERVICES S.p.r.l. Succursale : Luxembourg	95082
Boccaccio S.à r.l.	95078	H2O AM Holding SA	95053
Bonzba Holdings S.A.	95079	Honeybee Holding S.A.	95042
Borealis Participations S.A.	95080	ING REEIF Soparfi A S.à r.l.	95084
Botech S.à r.l.	95080	JPMorgan Private Bank Funds I	95077
Brasserie Simon	95080	Omega Finances Sàrl	95043
BRASSERIE SIMON Exploitation et Cie S.e.c.s.	95080	PCV Lux S.C.A.	95083
BRASSERIE SIMON Participations et Cie S.e.c.s.	95080	Real Solutions S.A.	95079
Brenda S.A.	95081	REI	95079
Bromley S.A., SPF	95081	RP3 Holdings (Lux) 1 Sàrl	95044
Bureau d'Expertises Jean Schmit S.à r.l.	95081	RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl	95046
Butterfly Effect S.A.	95082	RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l.	95051
Butterfly Effect S.A.	95082	S.F.A.P.	95047
Capalux S.A.	95083	SHCO 17 S.à r.l.	95062
Casa Enterprise S.A.	95082	SHCO 19 S.à r.l.	95066
Champel S.A.	95083	Skandia Invest S.A.	95049
Chateau Properties S.A.	95084	Telefood S.à r.l.	95081
Cirsa Finance Luxembourg S.A.	95084	The Rehfeldt Group S.A.	95075
COF II (A) (Lux) Holdings SARL	95084	W2005/W2007 Bora S.à r.l.	95057
		W2007 Parallel Bora S.à r.l.	95058
		Wakilha S.A.	95071

Honeybee Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.148.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Bjarni KRISTJANSSON, demeurant à Sliema, Malte, Depiro Street, Flat 5,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, pré-nommée, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding "HONEYBEE HOLDING S.A." ("la Société") ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 14148, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 septembre 1976, publié au Mémorial C n° 238 de 1976, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C n° 792 du 4 mai 2007.

2) Que le capital social s'élève à deux cent vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 225.000,-) représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique ("l'Actionnaire Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord de la Société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Actionnaire Unique.

9) Que l'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il garantira le paiement de toutes les dettes de la Société même inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Actionnaire Unique, lors de la troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

95043

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur , (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010104629/69.

(100118301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Omega Finances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 145.257.

L'an deux mille dix,

Le dix-sept juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

1.- Monsieur Richard William MacDONALD, administrateur de sociétés, né à Christchurch (Nouvelle Zélande), le 4 mars 1970, demeurant à BG-1415 Sofia, 16, 414, Dragalevtsi street,

représenté par Maître Marie-Béatrice WINGERTER de SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

en vertu d'une procuration sous seing privée, datée du 21 avril 2010,

2.- Madame Tania Koleva KOSSEVA-BOSHOVA, "managereconomist", née à Ruse (Bulgarie), le 11 mars 1973, demeurant à BG-1000 Sofia, 9, Aksakov street,

représentée par Maître Marie-Béatrice WINGERTER de SANTEUL, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 février 2010,

3.- «MENDIP HILLS PROPERTIES LIMITED», société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, Giro's Passage, Gibro House 4,

représentée par Maître Marie-Béatrice WINGERTER de SANTEUL, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 juin 2010,

lesquelles procurations, paraphées «ne varietur», resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. «MENDIP HILLS PROPERTIES LIMITED», prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société à responsabilité limitée "OMEGA FINANCES SARL", ayant son siège social à L- 2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 731 du 3 avril 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 145.257, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil,

- la cession de cent onze (111) parts sociales, en date du 3 décembre 2009, par la société «MENDIP HILLS PROPERTIES LIMITED», prénommée, à Monsieur Richard William MacDONALD, prénommé,

- la cession de treize (13) parts sociales, en date du 3 décembre 2009, par la société «MENDIP HILLS PROPERTIES LIMITED», prénommée, à Madame Tania Koleva KOSSEVA-BOSHOVA, prénommée.

2. Monsieur Richard William MacDONALD et Madame Tania Koleva KOSSEVA-BOSHOVA, prénommés, sont dès lors les seuls associés de la société après les cessions de parts qui précèdent.

3. Les associés décident de modifier en conséquence l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Richard William MacDONALD, prénommé, cent onze parts sociales	111
2.- Madame Tania Koleva KOSSEVA-BOSHOVA, prénommée, treize parts sociales	13
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparants, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104714/58.

(100118330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

RP3 Holdings (Lux) 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.411.

In the year two thousand ten, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

THE ROCKSPRING PORTUGUESE PROPERTY PARTNERSHIP L.P., a company incorporated under British Laws, having its registered office in GB-London SW1X 9QF, 166 Sloane Street,

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 14, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, THE ROCKSPRING PORTUGUESE PROPERTY PARTNERSHIP L.P., prenamed, is the sole actual shareholder of "RP3 HOLDINGS (LUX) 1 S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on August 3, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1906 of October 11, 2006. The articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on December 3, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 432 of 22 March 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the book year into a book year starting January 1st and ending December 31st.

The current book year has started on 1st July 2010 and will finish on December 31st 2010.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 15 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"Art. 15. The company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December each year." There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1.000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le sept juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE ROCKSPRING PORTUGUESE PROPERTY PARTNERSHIP L.P., une société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Londres SW1X 9QF, 166 Sloane Street,

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que THE ROCKSPRING PORTUGUESE PROPERTY PARTNERSHIP L.P., précitée, est la seule et unique associée de la société "RP3 HOLDINGS (LUX) 1 S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié, en date du 3 août 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1906 du 11 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 22 mars 2007;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} juillet 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30656. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104762/81.

(100118478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.413.

In the year two thousand ten, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RP3 HOLDINGS (LUX) 1 S.à r.l., having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 118.411,

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, RP3 HOLDINGS (LUX) 1 S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of "RP3 HOLDINGS (LUX) 2 S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on August 3, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1892 of October 9, 2006. The articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on December 14, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 427 of 22 March 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the book year into a book year starting January 1st and ending December 31st.

The current book year has started on July 1st 2010, and will finish on December 31st 2010.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 15 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"Art. 15. The company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December each year."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1.000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le sept juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RP3 HOLDINGS (LUX) 1 S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 118.411,

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que RP3 HOLDINGS (LUX) 1 S.à r.l., having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, précitée, est la seule et unique associée de la société "RP3 HOLDINGS (LUX) 2 S.à r.l.", société à responsabilité limitée uniper-

sonnelle, constituée suivant acte notarié, en date du 3 août 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1892 du 9 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427 du 22 mars 2007;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} juillet 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2010 Relation: LAC/2010/30657 Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104763/80.

(100118479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

S.F.A.P., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.142.

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.F.A.P. S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 6.142,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo FUNCK, alors de résidence à Junglinster, en date du 2 juin 1961, publié au Mémorial C numéro 52 du 4 juillet 1961,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1248 du 27 août 2002.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Saliha MERINI, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE-VINGT-CINQ MILLE (85.000) actions d'une valeur nominale de QUARANTE-CINQ FRANCS SUISSES (45.- CHF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT-CINQ MILLE FRANCS SUISSES (3.825.000.- CHF) sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle en conséquence est régulièrement

constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer à L- 1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare;
- 2) Suppression de la mention de la valeur nominale des actions;
- 3) Réduction du capital social, sans annulation de titres, à concurrence de cent seize mille francs suisses (116.000,- CHF) pour le ramener de trois millions huit cent vingt-cinq mille francs suisses (3.825.000,- CHF) à trois millions sept cent neuf mille francs suisses (3.709.000,- CHF) par apurement des pertes constatées sur la base d'une situation comptable au 31 décembre 2009;
- 4) Conversion du capital social en euros;
- 5) Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts pour y mentionner le nouveau capital social et sa représentation.

Ces faits exposés, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la mention de la valeur nominale des quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de cent seize mille francs suisses (116.000,- CHF) pour le ramener de trois millions huit cent vingt-cinq mille francs suisses (3.825.000,- CHF) à un montant de trois millions sept cent neuf mille francs suisses (3.709.000,- CHF) par apurement des pertes constatées sur la base d'une situation comptable au 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir en euros le capital social exprimé en francs suisses sur la base du taux de conversion au 1^{er} janvier 2010 soit, 1 euro = 1,48360 franc suisse.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

L'assemblée constate dès lors à l'unanimité des voix la conversion du capital social de trois millions sept cent neuf mille francs suisses (3.709.000,- CHF) à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR).

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de remplacer le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts par le texte suivant:

"Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Merini, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8554. Reçu soixante-quinze euros 75,00

€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010104768/77.

(100118328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Skandia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.401.

L'an deux mil dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SKANDIA EUROPE AND LATIN AMERICA HOLDINGS PLC, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni (UK) le 19 octobre 2007, inscrite au registre de commerce de Londres sous le numéro 06404271 et ayant son siège social à Europe and Latin America Division, Ground Floor, Old Mutual Place, 2 Lambeth Hill London, EC4V 4SL,

ici représentée par Mr Xavier DAHAN, employé privé, demeurant professionnellement au 5, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 9 juillet 2010, jointe en annexe au présent acte.

En sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SKANDIA INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, Rue Jean Monnet, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 137401,

constituée par acte du notaire Jean-Joseph WAGNER en date du soussigné en date du 21 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1014 du 24 avril 2008, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joseph ELVINGER en date du 7 Octobre 2009, publié au Mémorial C n° 2302 du 24 novembre 2009.

L'actionnaire unique a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour des présentes est le suivant:

1. Cancellation of all the shares with a nominal value of EUR 56.67 representing the corporate capital and replacement of all the cancelled shares by an identical number of shares giving the same rights as the cancelled shares but without indications of a nominal value.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million six hundred thousand Euros (EUR 1.600.000,-) by subscription and payment in cash by the sole shareholder, so as to raise it from its current amount of one million seven hundred thousand Euros (EUR 1.700.000,-) up to three million three hundred Euros (EUR 3.300.000,-) without issuance of new shares but only by the increase of the par value of the existing shares.

3. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one million six hundred thousand Euros (EUR 1.600.000,-) by absorbing a part of the accumulated realized losses of the company, in order to bring it from its present amount of three million three hundred thousand Euros (EUR 3.300.000,-) to one million seven hundred thousand Euros (EUR 1.700.000,-), without cancellation of shares, but only by the subsequent decrease of the par value of the existing shares.

4. Determination of a designation of a nominal value for each existing share.

5. Change of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company to the last Friday in June of each year and subsequent amendment of the second sentence of the 3rd paragraph of article 8.

L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de supprimer toutes les actions existantes ayant une valeur nominale de EUR 56,67, représentatives de l'intégralité du capital,

et de les remplacer par un nombre identique d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, donnant les mêmes droits que les actions annulées.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.600.000 (un million six cent mille Euros),

afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.700.000 (un million sept cent mille Euros) à EUR 3.300.000 (trois millions trois cent mille Euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 30.000 (trente mille) actions existantes à due concurrence,

augmentation souscrite par l'actionnaire unique de la société et intégralement libérée par ce dernier par un versement en espèces d'un montant total de EUR 1.600.000 (un million six cent mille Euros), Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide ensuite de réduire le capital social à concurrence de EUR 1.600.000 (un million six cent mille Euros),

afin de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 3.300.000 (trois millions trois cent mille Euros) à EUR 1.700.000 (un million sept cent mille Euros),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 30.000 (trente mille) actions existantes à due concurrence,

en vue de compenser les pertes reportées au 31 décembre 2009 et de constituer une provision pour pertes futures.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 31 décembre 2009, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2009, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 25 juin 2010, dont une copie est jointe en annexe au présent acte.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de conférer aux 30.000 (trente mille) actions existantes, une valeur nominale de EUR 56,67 par action.

Suite aux résolutions qui précèdent la capital social reste inchangé.

Cinquième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la tenir le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures et de modifier également la 2^{ème} phrase du 3^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts,

pour donner à l'article 8, version anglaise et traduction française, la version coordonnée suivante:

English version

Art. 8. General meetings of shareholders. In case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders (the "General Meeting"). In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday in June of each year at 1.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the prior business day for banks.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Traduction française

Art. 8. Réunions de l'assemblée générale des actionnaires. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale"). Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le modifications de l'article 8 en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 3.200,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire des sociétés comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. DAHAN, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 juillet 2010, LAC/2010/32224: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010104782/134.

(100118539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

RP3 Holdings (Lux) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.087.

In the year two thousand ten, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

THE ROCKSPRING PORTUGUESE PROPERTY PARTNERSHIP L.P., a company incorporated under British Laws, having its registered office in GB-London SW1X 9QF, 166 Sloane Street,

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 June, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, THE ROCKSPRING PORTUGUESE PROPERTY PARTNERSHIP L.P., prenamed, is the sole actual shareholder of "RP3 HOLDINGS (LUX) 6 S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on December 8, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1906 of October 11, 2006. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 25, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 253 of 27 February 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the book year into a book year starting January 1st and ending December 31st.

The current book year has started on July 1st 2010, and will finish on December 31st 2010.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 15 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“Art. 15. The company’s year starts on the first of January and ends on the 31st of December each year.”

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1.000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le sept juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

THE ROCKSPRING PORTUGUESE PROPERTY PARTNERSHIP L.P., une société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Londres SW1X 9QF, 166 Sloane Street,

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 14 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Que THE ROCKSPRING PORTUGUESE PROPERTY PARTNERSHIP L.P., précitée, est la seule et unique associée de la société “RP3 HOLDINGS (LUX) 6 S.à r.l.”, société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 253 du 27 février 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 697 du 20 mars 2008;

- Qu’elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique décide de changer l’année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L’année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} juillet 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l’associée unique décide de modifier l’article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L’année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l’a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30658. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104764/82.

(100118480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

H2O AM Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 153.975.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "H2O AM Holding SA", a public company limited by share ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on June 22, 2010, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153975, whose articles have not yet been amended so far (the "Company").

The meeting was declared open at 03:00 p.m. with Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Patrick LESTIENNE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Kristel GILISSEN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

(i) The agenda of the meeting was as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty-six thousand five hundred five euro (EUR 46,505.-), by the creation and the issue of fifteen thousand five hundred five (15,505) new shares together with an aggregate share premium of two million fifty-four thousand seven hundred sixty-six euro (EUR 2,054,766.-);

2. Subscription in cash and payment of all the fifteen thousand five hundred five (15,505) newly issued shares by Natixis Asset Management;

3. Amendment of article 5, paragraph 1, of the Company's articles of incorporation as a consequence of the increase of the share capital of the Company;

4. Amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation by inserting a new paragraph 3 to restrict the transfer of shares;

5. Amendment of article 12, paragraph 3, of the Company's articles of incorporation to provide that notice of any meeting of the Board of Directors shall in principle be given in writing or by electronic mail or telefax to all directors at least five days in advance;

6. Amendment of article 15, paragraph 1, of the Company's articles of incorporation to provide that the Company will be bound by the joint signature of all the directors of the Company;

7. Amendment of article 16 of the Company's articles of incorporation to have the audit of the annual accounting documents of the Company entrusted to an external and independent auditor ("réviseur d'entreprises");

8. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The whole corporate capital is represented at the present meeting.

(v) That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand five hundred five euro (EUR 15,505.-) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-one

thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand shares (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each to an amount of forty-six thousand five hundred five euro (EUR 46,505.-) and to issue in this respect thousand five hundred five (15,505) new shares

Second resolution

The fifteen thousand five hundred five (15,505) newly issued shares (the “New Shares”) are entirely subscribed by Natixis Asset Management, a company organised under the laws of France, the registered office of which is at 21, quai d’Austerlitz, 75013 Paris, registered with the Paris Registre du Commerce et des Sociétés under number 329 450 738.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of thousand five hundred five euro (EUR 15,505.-) together with an aggregate share premium of two million fifty-four thousand seven hundred sixty-six euro (EUR 2,054,766.-) by the payment in cash in an aggregate amount of two million seventy thousand two hundred seventy-one euro (EUR 2,070,271.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of two million seventy thousand two hundred seventy-one euro (EUR 2,070,271.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 5, paragraph 1 of the Company’s articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. (Paragraph 1).** The corporate capital is set at forty-six thousand five hundred five euro (EUR 46,505.-), consisting of forty-six thousand five hundred five (46,505) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) per share.”

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the Company’s articles of incorporation by inserting an additional new paragraph 3 (the existing paragraph 3 becoming paragraph 4) to restrict the transfer of shares. Such paragraph shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. (New paragraph 3).** No shareholder may (i) transfer, (ii) grant any mortgage, charge, pledge, lien, security or other third party right of interest including any right of pre-emption, assignment by way of security, reservation of title or any other security interest of any kind however created or arising or any other agreement or arrangement (including a sale and repurchase agreement) having similar effect or restriction over or in respect of the use of the relevant security or right over, or (iii) otherwise dispose of, or (iv) give any person any rights in or over (all of which acts shall be deemed included in the term “transfer” as used in these articles of incorporation, unless otherwise specified) any or all of its shares in the Company, or any interest therein unless (i) such transfer is entered in the register of shares, (ii) is made in accordance with the present articles of incorporation and any shareholder agreement, as may be entered into and amended by the shareholders from time to time and which may provide that it will prevail over the articles of incorporation, and (iii) the transferee agrees to become a party to any such shareholder agreement and executes such further documents as may be necessary to make it a party to any such shareholder agreement.”

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 12, paragraph 3, of the Company’s articles of incorporation to provide that notice of any meeting of the Board of Directors shall in principle be given in writing or by electronic mail or telefax to all directors at least five days in advance. Such paragraph shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12. (Paragraph 3).** Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given in writing or by electronic mail or telefax to all directors at least five business days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.”

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 15, paragraph 1, of the Company’s articles of incorporation to provide that the Company will be bound by the joint signature of all the directors of the Company. Such paragraph shall henceforth read as follows:

“ **Art. 15. (Paragraph 1).** The Company will be bound by the joint signature of all the directors of the Company, or by the joint or individual signature of any person(s) to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.”

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 16 of the Company’s articles of incorporation to have the audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to an external and independent auditor (“réviseur d’entreprises”). Such article shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16.** The audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to an external and independent auditor (“réviseur d’entreprises”). The auditor shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a maximum period of six years renewable and until its/their successor is elected, provided, however, that an auditor may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.”

There being no further business on the agenda, the chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de “H2O AM Holding SA”, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153975 et constituée suivant acte du notaire instrumentant du 22 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n’ont pas encore été modifiés (la "Société").

L’assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Maître Jean-Louis FROGNET, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Patrick LESTIENNE, avocat, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutatrice Maître Kristel GILISSEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l’assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d’acter ce qui suit:

(i) L’ordre du jour de l’assemblée était conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante-six mille cinq cent cinq euros (EUR 46.505,-), par la création et l’émission de quinze mille cinq cent cinq (15.505) nouvelles actions avec une prime d’émission totale de deux millions cinquante-quatre mille sept cent soixante-six euros (EUR 2.054.766,-);

2. Souscription et paiement de toutes les quinze mille cinq cent cinq (15.505) actions nouvellement émises par Natixis Asset Management;

3. Modification de l’article 5, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l’augmentation du capital social de la Société;

4. Modification de l’article 5 des statuts de la Société par l’insertion d’un nouvel alinéa 3 pour restreindre les transferts d’actions;

5. Modification de l’article 12, alinéa 3, des statuts de la Société afin de prévoir qu’un avis de toute réunion du Conseil d’Administration sera en principe donné par écrit ou par courrier électronique ou par télécopie à tous les administrateurs au moins cinq Jours Ouvrables à l’avance;

6. Modification de l’article 15, alinéa 1, des statuts de la Société afin de prévoir que la Société sera liée par la signature conjointe de tous les administrateurs de la Société;

7. Modification de l’article 16 des statuts de la Sociétés afin d’avoir le contrôle des documents comptables annuels de la Société confié à un réviseur d’entreprises externe et indépendant;

8. Divers.

(ii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu’ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l’assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis aux autorités d’enregistrement en même temps.

(iii) Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par le bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte pour être enregistré au même moment avec les autorités d'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée.

(v) La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets figurant à l'ordre du jour.

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze mille cinq cent cinq euros (EUR 15.505,-) pour porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de quarante-six mille cinq cent cinq euros (EUR 46.505,-), et d'émettre à cet égard quinze mille cinq cent cinq (15.505) actions.

Deuxième résolution

Les quinze mille cinq cent cinq (15.505) actions nouvellement émises (les "Nouvelles Actions") sont entièrement souscrites par Natixis Asset Management, une société régie par le droit français, avec siège social au 21, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 329 450 738.

Les Nouvelles Actions ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de quinze mille cinq cent cinq euros (EUR 15.505,-) avec une prime d'émission totale de deux millions cinquante-quatre mille sept cent soixante-six euros (EUR 2.054.766,-) par le paiement en numéraire d'un montant total de deux millions soixante-dix mille deux cent soixante-et-onze euros (EUR 2.070.271,-).

Preuve du paiement en numéraire ci-dessus a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant formellement constate la disponibilité du montant total de deux millions soixante-dix mille deux cent soixante-et-onze euros (EUR 2.070.271,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 5, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1).** Le capital social est fixé à quarante-six mille cinq cent cinq euros (EUR 46.505,-), représenté par quarante-six mille cinq cent cinq (46,505) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action."

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société par l'insertion d'un nouvel alinéa 3 (l'alinéa 3 actuel devenant l'alinéa 4) pour restreindre les transferts d'actions. Ledit alinéa aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Nouvel alinéa 3).** Aucun actionnaire ne peut (i) transférer, (ii) donner en nantissement, gage, sûreté, ou tout autre droit à un tiers en ce compris tout droit de préemption, de cession par voie de sûreté, réserve de propriété ou tout autre sûreté de quelque manière qu'elle soit créée ou provenant de tout autre accord ou arrangement (y compris les accords de vente et de rachat) ayant un effet ou une restriction similaire dans le cadre de l'usage de la sûreté concerné ou de droits sur, ou (iii) disposer autrement de, ou (iv) donner à toute personne tout droit sur (tous ces actes seront réputés inclus dans le terme «transfert» tel qu'utilisé dans ces statuts, sauf indication contraire) quelques ou l'ensemble des actions de la Société, ou un droit à cet égard sauf (i) si le transfert est inscrit dans le registre des actions, (ii) est effectué conformément aux présents statuts et toute pacte d'actionnaires, qui peut être conclu ou modifié par les actionnaires de temps à autres et qui peut prévoir qu'il prévaudra sur les statuts et (iii) le cessionnaire accepte de devenir une partie à un tel pacte d'actionnaires et d'exécuter tout document complémentaire qui peut être nécessaire pour qu'il soit une partie un tel pacte d'actionnaires."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 12, alinéa 3, des statuts de la Société afin de prévoir qu'un avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera en principe donné par écrit ou par courrier électronique ou par télécopie à tous les administrateurs au moins cinq jours ouvrables à l'avance. Ledit alinéa aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12. (Alinéa 3).** Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par écrit ou par voie électronique ou par télécopie à tous les administrateurs au moins cinq jours ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation."

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 15, alinéa 1, des statuts de la Société afin de prévoir que la Société sera liée par la signature conjointe de tous les administrateurs de la Société. Ledit alinéa aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. (Alinéa 1).** La Société sera engagée par la signature conjointe de tous les administrateurs de la Société, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration."

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin d'avoir le contrôle des documents comptables annuels de la Société confié à un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Ledit alinéa aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** Le contrôle des documents comptables annuels de la Société, doit être confié à un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le réviseur sera élu par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période maximum de six ans renouvelable et jusqu'à ce que son successeur ait été élu; toutefois un réviseur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-L. FROGNET, P. LESTIENNE, K. GILISSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2010. LAC/2010/33287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010108626/241.

(100122276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

W2005/W2007 Bora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.649,64.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 128.399.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Botttereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN

- Véronique MENARD

- Christophe CAHUZAC

- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
NINO Maxime
Manager

Référence de publication: 2010105986/25.

(100118325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

W2007 Parallel Bora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.834,13.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.278.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010105987/25.

(100118323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

FrameArt Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.638.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Andreas THRAN, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Nicetiusstraße 33.
2. Herr Günter SCALLA, Kaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich, Brunnenstraße 33.
3. Herr Stefan SCALLA, Kaufmann, wohnhaft in D-54292 Trier, Petrusstr. 25.
4. Herr Marco JAHN, Kaufmann, wohnhaft in D-66687 Wadern, Stückelstr. 2.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "FrameArt Media S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Herstellung und der Vertrieb von, sowie der Handel mit grafischen und audiovisuellen Medien und Inhalten.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1. Herr Andreas THRAN, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Nicetiusstraße 33, vierzig Anteile	40
2. Herr Günter SCALLA, Kaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich, Brunnenstraße 33, zehn Anteile	10
3. Herr Stefan SCALLA, Kaufmann, wohnhaft in D-54292 Trier, Petrusstr. 25, fünfundzwanzig Anteile	25
4. Herr Marco JAHN, Kaufmann, wohnhaft in D-66687 Wadern, Stückelstr. 2, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Maßgebend für die Bewertung des Rückkaufpreises der Geschäftsanteile ist die Bilanz zum Zeitpunkt des Ausscheidens, falls dieses zum Ende des Geschäftsjahres erfolgt. Scheidet dagegen der Gesellschafter nicht zum Ende eines Geschäftsjahres aus, so ist die Bilanz des vorangegangenen Geschäftsjahres zu Grunde zu legen. Änderungen der Bilanz, die sich nach dem Ausscheiden des Gesellschafters auf Grund einer steuerlichen Betriebsprüfung ergeben, bleiben auf die Höhe des Abfindungsguthabens ohne Einfluss.

Am Gewinn und Verlust der Gesellschaft nimmt der ausscheidende Gesellschafter nur bis zum Zeitpunkt seines Ausscheidens teil. Scheidet er nicht bis zum Ende eines Geschäftsjahres aus, so ist das Jahresergebnis im Verhältnis der abgelaufenen Zeit aufzuteilen.

Besteht zum Zeitpunkt des Ausscheidens ein dem ausscheidenden Gesellschafter oder seinen Erben nicht zumutbares Missverhältnis zwischen dem nach obigen Grundsätzen ermittelten Abfindungswert und dem wirklichen Wert der Beteiligung, so kann eine Anpassung durch einen von der Industrie- und Handelskammer am Sitz der Gesellschaft zu bestimmenden Schiedsgutachter verlangt werden. Der Schiedsgutachter entscheidet, ob die Voraussetzungen einer Anpassung vorliegen. Er hat bei der Anpassung vom Institut der Wirtschaftsprüfer (IDW) Standart zur Unternehmensbewertung in der jeweils gültigen Fassung auszugehen und deren Ergebnis nach den Grundsätzen von Treu und Glauben unter angemessener Abwägung der Interessen der Gesellschaft und des ausscheidenden Gesellschafters sowie unter

Berücksichtigung der Einzelumstände den geänderten Verhältnissen anzupassen. Die Kosten des Schiedsgutachters trägt die Gesellschaft.

Das Auseinandersetzungsguthaben ist in drei gleichen Jahresraten, beginnend sechs Monate nach Erstellung der für das Geschäftsjahr des Ausscheidens maßgebenden Bilanz auszuzahlen. Das jeweils verbleibende Guthaben ist als Darlehen vom Tage des Ausscheidens ab jährlich mit einem um zwei Prozent (2 %) -Punkte über dem Leitzinssatz der Europäischen Zentralbank (EZB) liegenden Jahressatz zu verzinsen. Die Zinsen sind mit den einzelnen Jahresraten auszuzahlen.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch Beschluss der Gesellschafterversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Kapitals, welche die Befugnisse des oder der Geschäftsführer festlegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen.

Die Geschäftsführer haben zu folgenden Geschäften die vorherige Zustimmung der Gesellschafter einzuholen, die darüber durch Beschluss zu entscheiden haben:

1. die Veräußerung des Unternehmens im Ganzen,
2. alle Verfügungen über Grundstücke, Rechte an einem Grundstück oder Rechte an einem Grundstücksrecht,
3. die Aufnahme von Darlehen und sonstigen Krediten für die Gesellschaft, sowie sämtliche Investitionen, soweit sie im Einzelfall oder insgesamt fünfzehn tausend Euro (€ 15.000.-) übersteigen oder durch eine Kreditaufnahme die gesamten der Gesellschaft gewährten Kredite dreissig tausend Euro (€ 30.000.-) überschreiten würden.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine Dauer von drei Jahren ernannt:
Herr Andreas THRAN, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Nicetiusstraße 33.
- b) Zu kaufmännischen Geschäftsführer der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Stefan SCALLA, Kaufmann, wohnhaft in D-54292 Trier, Petrusstr. 25.
 - Herr Marco JAHN, Kaufmann, wohnhaft in D-66687 Wadern, Stückelstr. 2.
- c) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:
 - durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers;
 - durch die alleinige Unterschrift eines der kaufmännischen Geschäftsführer bis zu dem Betrag von zehn tausend Euro (€ 10.000.-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift des technischen Geschäftsführers.
- d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-Rue.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. THRAN, G. SCALLA, S. SCALLA, M. JAHN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 juillet 2010. Relation: ECH/2010/1079. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. August 2010.

Référence de publication: 2010106319/162.

(100119726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

ABS Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6211 Consdorf, 12, rue Buurgkapp.

R.C.S. Luxembourg B 100.539.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105414/10.

(100118716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

SHCO 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.693.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted to the registration authorities.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is hereby formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “SHCO 17 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company’s corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of a shareholder may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirtyfirst of December two thousand and ten.

Subscription and Payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A..

prenamed: 12.500 Twelve thousand five hundred shares.

The shares thus subscribed have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B103.336,

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 1315, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes et sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de
«SHCO 17 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être déléguée par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription et Libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

prédésignée: 12.500 Douze mille cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 1315, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010107259/229.

(100121110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Alfelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 32A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 70.120.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2010105421/11.

(100119138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

SHCO 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.696.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted to the registration authorities.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is hereby formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 19 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of a shareholder may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirtyfirst of December two thousand and ten.

Subscription and Payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A..

prenamed: 12.500 Twelve thousand five hundred shares.

The shares thus subscribed have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B103.336,

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 1315, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée aux présentes et sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de
«SHCO 19 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être déléguée par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription et Libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,
prédésignée: 12.500 Douze mille cinq cents parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 1315, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010107261/229.

(100121148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Columbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 128.264.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société tenue à Luxembourg en date du 28 juillet 2010 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010105887/19.

(100118293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Animadis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105422/10.

(100119164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Wakilha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 99, avenue des Bois.
R.C.S. Luxembourg B 154.700.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- Maître Anne ROTH-JANVIER, avocat à la Cour, demeurant à L-8224 Mamer, 16, rue de Rome, et
- 2.- Maître Steve HELMINGER, avocat à la Cour, demeurant à L7639 Blumenthal

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "WAKILHA S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la rénovation et l'exploitation d'immeubles pour son propre compte ainsi que toutes opérations quelconques se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois-cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont et restent nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 492 de la loi de 1915.

La cession des actions entre vifs et la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre actionnaire, du conjoint, d'un ascendant ou descendant d'un actionnaire. Pour toutes autres cessions ou transmissions les autres actionnaires disposeront d'un droit de préemption ou de rachat moyennant rachat et remboursement par la société dans les conditions ci-après déterminées.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée; cette lettre recommandée doit indiquer les numéros des actions qu'il se propose de céder, ainsi que les nom, prénom, état et domicile du cessionnaire éventuel; elle est accompagnée du ou des certificats d'inscription au registre des actions nominatives se rapportant aux actions à céder et devra contenir l'ordre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus de céder ses actions aux autres actionnaires, et subsidiairement à la société, au prix fixé, conformément aux dispositions du présent article, par la dernière Assemblée générale ayant précédé l'offre.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession; ceux-ci ont un droit de préférence pour faire l'acquisition de ces actions, proportionnellement au nombre d'actions inscrites à leurs noms respectifs au registre des actions nominatives.

Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. En aucun cas les actions ne seront fractionnées; si le nombre d'actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lequel s'exerce le droit de préemption, le Conseil d'Administration peut décider le rachat des actions en excédent par la société, ou en faire la répartition entre les actionnaires par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration dans les quarante-cinq jours de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préférence.

Le Conseil d'Administration peut décider dans les trente jours courant à partir de l'expiration du délai de quarante-cinq jours accordé ci-dessus aux actionnaires pour exercer leur droit de préférence, qu'il rachète pour le compte de la société les actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aurait été exercé, et sous l'observation des conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales; la décision afférente est subordonnée à la condition expresse que les fonds de réserve de la société permettent le rachat sans diminution du capital social ou de la réserve légale. Si ces fonds de réserve ne permettent pas le rachat, le Conseil d'Administration peut, dans le même délai, décider de convoquer une Assemblée générale extraordinaire qui statuera sur une réduction éventuelle du capital social en vue du remboursement des actions non rachetées.

Au plus tard dans la quinzaine consécutive au quatre-vingtdixième jour de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, le Conseil d'Administration adresse à celui-ci une lettre recommandée indiquant:

- a) le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession;
- b) le nombre d'actions dont le Conseil d'Administration a décidé le rachat par la société;
- c) la décision prise par le Conseil d'Administration au sujet de la convocation d'une Assemblée générale devant statuer sur une réduction du capital social, en vue du remboursement des actions non rachetées.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire est libre de céder au cessionnaire indiqué dans son offre de cession, les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient rachetées ni par un autre actionnaire, ni par la société.

Toutefois, si le Conseil d'administration a décidé de convoquer une Assemblée générale pour statuer sur une réduction du capital, en vue du remboursement des actions non rachetées, l'actionnaire ne peut céder ses actions qu'après décision définitive de l'Assemblée générale. Cette décision devra cependant être intervenue avant l'expiration d'un délai de six mois, courant à partir du jour de la réception pour la société de la lettre recommandée contenant l'offre de cession.

Le prix de cession ou de rachat sera fixé chaque année par l'Assemblée générale annuelle statutaire, après adoption du bilan, sur proposition du Conseil d'Administration, compte tenu des résultats et bilan avec plus-values éventuelles des trois derniers exercices.

Ce point doit être porté à l'ordre du jour. Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à l'Assemblée générale annuelle suivante et ne peut être modifié entre-temps que par une décision de l'Assemblée générale prise dans les conditions de présence et de majorité requises pour les modifications des statuts.

Le prix de cession est payable dans l'année à compter de la demande de cession.

Le dividende de l'exercice en cours au jour du paiement est réparti pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous cas de mutation au profit d'héritiers, donataires, légataires non actionnaires autres que le conjoint et les parents en ligne directe d'actionnaires. A partir du décès d'un actionnaire, les

actions transmises aux héritiers, donataires, légataires non actionnaires autres que le conjoint et les parents en ligne directe d'actionnaires, sont soumises à l'exercice des droits de préemption, de rachat ou de remboursement de la manière et aux prix déterminés ci-dessus, en cas de cession entre vifs. Les délais prévus courent à partir du jour où le Conseil d'Administration aura été avisé du décès de l'actionnaire par lettre recommandée, émanant soit d'un héritier, légataire ou donataire, soit d'un actionnaire en droit d'exercer le droit de préférence ou de rachat.

En cas de mutation pour cause de mort, les droits afférents aux actions du décédé sont suspendus jusqu'à l'expiration des délais pendant lesquels le droit de préemption, de rachat ou de remboursement peut être exercé; à défaut d'exercice de ces droits dans lesdits délais, les héritiers, donataires ou légataires, auxquels les actions ni rachetées, ni remboursées sont échues, seront définitivement admis comme actionnaires et pourront exiger de la société leur inscription au registre des actions nominatives.

L'inscription au registre des actions nominatives du transfert des actions sur lesquelles le droit de préemption ou de rachat ci-dessus organisé aura été exercé, sera faite par la société à la requête du ou des actionnaires ayant exercé ce droit conformément au présent article. La société peut toutefois exiger que préalablement à l'inscription du transfert, le cessionnaire apporte la preuve que le prix de cession a été payé au cédant.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Maître Anne ROTH-JANVIER, préqualifiée, cinquante actions	50
2.- Maître Steve HELMINGER, préqualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.050,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Maître Anne ROTH-JANVIER, avocat à la Cour, demeurant à L-8224 Mamer, 16, rue de Rome.
 - b.) Maître Steve HELMINGER, avocat à la Cour, demeurant à L7639 Blumenthal,
 - c) Madame Martine LANG-MAJERUS, employée privée demeurant à L- 4514 Differdange, 82, rue Belair
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

G.T. Fiduciaires S.A., la société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, (RCS Luxembourg B 121.820)

- 4.- L'adresse siège social est établie à L-1250 Luxembourg, 99, Avenue des Bois.

5.- Faisant usage de la faculté du point 3 des mesures transitoires, l'assemblée nomme Maître Anne ROTH-JANVIER, préqualifiée, aux fonctions du Président du Conseil.

6.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ROTH-JANVIER, S. HELMINGER – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2010. Relation: GRE/2010/2693. Reçu: soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107312/185.

(100121180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Apolon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 98.234.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02/08/2010.

Référence de publication: 2010105424/11.

(100119715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Arch SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 79.021.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105425/10.

(100118636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

The Rehfeldt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 44.946.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 29 juillet 2010 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Nicolas SCHAEFFER jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- INTERCORP S.A., INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., établie et ayant son siège social à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010105832/24.

(100118658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Aspidistra International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.571.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105428/10.

(100119483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

B.A. Partners Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105430/10.

(100118753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

B.J.C.D.LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 144.198.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010105432/10.

(100119229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

FHL, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 juin 2010

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement des mandats des Administrateurs, Monsieur Luc VERELST (Président du Conseil), Monsieur Bart VERHAEGHE, Madame Nelly BOETS, demeurant tous professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg et de Madame Lyn VERELST demeurant au 73 Kelfsstraat, B-3150 Haacht. Leur mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour FHL

Luc Verelst / Nelly Boets

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105909/24.

(100118142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Ball Delaware Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 19.412.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010105438/11.

(100118742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 234.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) A S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010105442/12.

(100119574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 130.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010105443/12.

(100119618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: AUD 410.891,62.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.763.

EXTRAIT

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales signés en date du 2 juillet 2010 que M. Sinisa Krnic, avec adresse professionnelle au 28, St George Street, London, W1S 2FA, né le 10 janvier 1973 à Gijon (Espagne) a cédé 147 Parts Sociales Ordinaires A à PEP EDU Holdings LLC, une société de droit du Delaware, ayant son siège social à c/o Providence Equity Partners VI International L.P., c/o Providence Equity Asia Limited, 18th Floor York House, The Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong SAR et immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4839923.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010105902/19.

(100118096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 114.378.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2010

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Benoit Dumont, Monsieur Alain Feis et Monsieur Jean Fuchs en date du 30 juillet 2010, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2011.

Au 30 juillet 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)

- M. Benoit Dumont
- M. Alain Feis
- M. Jean Fuchs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 July 2010.

JPMorgan Private Bank Funds I

Pam Steinfeldt-Kristensen

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Signature

En tant qu'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010105927/24.

(100118227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Beauritz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAURITZ S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010105459/11.

(100119684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

BGP Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010105461/10.

(100118589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Dallas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105522/13.

(100119048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Boccaccio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.343.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOCCACCIO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010105464/11.

(100119188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Bonzba Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.402.

Le Bilan au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010105465/10.

(100119706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Real Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 28.172.

Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2010

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur suivant:

- NIJNS Jos, né le 22/07/1959 à B-Herk-De-Stad, domicilié au 4, Rodenberg B-3980 TESSENDERLO

Dès lors, les administrateurs de la société nommés pour un terme prenant fin après l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, sont:

- KELDERS Christian, né le 9 octobre 1961, à Liège, domicilié au 20, Kremesch Oicht, L-7473 SCHOENFELS

- SUNNEN Marc né le 26 mars 1959, à Luxembourg, domicilié au 39, Op Bierg L-8217 MAMER

- DE VRIES, Thierry, né le 3 janvier 1958 à Kamina (République Démocratique du Congo), domicilié au 15 Mouflonlaan, 3090 Overijse (Belgique);

- DE SCHRIJVER Paul, né le 10 juillet 1962 à Gand (Belgique), domicilié au 885 Coupure, 9000 Gand (Belgique);

- All Together BVBA, sis à 2900 Schoten, Amerlolaan 43, enregistré dans la Banque-Carrefour des Entreprises RPM 884.347.812 (Anvers), valablement représenté par son gérant et représentant permanent, Bruno SEGERS

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Pour la société

REAL SOLUTIONS SA

C. KELDERS / M. SUNNEN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105956/24.

(100118670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

REI, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.316.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 juin 2010

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de procéder au renouvellement des mandats des Administrateurs, Monsieur Luc VERELST (Président du Conseil), Monsieur Bart VERHAEGHE, Madame Nelly BOETS demeurant tous professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg et Madame Lyn VERELST demeurant au 73 Kelfsstraat, B-3150 Haacht. Leur mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour REI

Luc Verelst / Nelly Boets

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105957/24.

(100118164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Borealis Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 44.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105466/10.

(100119350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Botech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010105468/10.

(100118604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Brasserie Simon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9535 Weidingen, 27, rue Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 112.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105469/10.

(100119370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

BRASSERIE SIMON Exploitation et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9550 Wiltz, 14, rue Joseph Simon.

R.C.S. Luxembourg B 113.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105470/10.

(100119371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

BRASSERIE SIMON Participations et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9550 Wiltz, 14, rue Joseph Simon.

R.C.S. Luxembourg B 91.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105471/10.

(100119372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Brenda S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 28.257.

Les comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010105473/10.

(100119450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Telefood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 119.045.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 23 juillet 2010

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 23 juillet 2010 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Jacques Bonnier, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé Monsieur Roberto Manciocchi, né le 12 juillet 1963 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle à 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 23 juillet 2010, le conseil de gestion de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Séverine Michel
- David Sullivan

Gérants de classe B:

- Noël Didier
- Roberto Manciocchi

Séverine Michel

Gérante de Catégorie A

Référence de publication: 2010105974/24.

(100118202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Bromley S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 21.630.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010105477/10.

(100119451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Bureau d'Expertises Jean Schmit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne.
R.C.S. Luxembourg B 53.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105478/10.

(100118694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Butterfly Effect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 143.590.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105479/10.

(100119052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

GF CLEANING & FACILITY SERVICES S.p.r.l. Succursale : Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 154.640.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Dénomination de la succursale: GF CLEANING & FACILITY SERVICES S.p.r.l. Succursale: Luxembourg

Activités de la succursale: nettoyage de bâtiments, nettoyage industriel

Représentant légal de la succursale (dans tous les cas):

Monsieur Frank HECHTERMANS, administrateur de sociétés, né le 25/03/1967 à Deurne (Belgique) demeurant à B-2620 Hemiksem, Scheldestraat 161

La succursale est engagée par la seule signature du représentant légal.

Société mère

GF CLEANING & FACILITY SERVICES S.p.r.l.

Enregistré au registre de commerce de Belgique sous le numéro BCE 0865.590.089

Ayant son siège social à B-2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 9, Boîte 11

Représentant légal de la société mère:

Monsieur Frank HECHTERMANS, administrateur de sociétés, né le 25/03/1967 à Deurne (Belgique) demeurant à B-2620 Hemiksem, Scheldestraat 161.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

GF CLEANING & FACILITY SERVICES S.P.R.L.

Référence de publication: 2010106340/24.

(100119777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Casa Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Casa Enterprise S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010105486/11.

(100119180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Butterfly Effect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 143.590.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105480/10.

(100119053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Credit Axiom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.819.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105488/10.

(100119637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.175.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 1^{er} juin 2010 que:

- Le mandat de Madame Valérie Emond a été renouvelé en tant que membre du conseil de surveillance avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011 et approuvera les comptes annuels de la Société pour l'année 2010;

- Madame Denise Fallaize, née le 9 décembre 1963 à Guernesey, demeurant professionnellement au Third Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, ST Peter Port, GY1 2HJ Guernesey, Royaume-Uni a été nommée membre du conseil de surveillance avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011 et approuvera les comptes annuels de la Société pour l'année 2010;

- Monsieur Michael Donovan-Pote, né le 1 mai 1978 à Londres, demeurant professionnellement au 38 Fawcett Close, Londres SW11 2LU, Royaume-Uni a été nommé membre du conseil de surveillance avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011 et approuvera les comptes annuels de la Société pour l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010105951/25.

(100118653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Capalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 50.421.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010105492/11.

(100119139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Champel S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 31.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105497/10.

(100119383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Chateau Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 139.856.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105498/10.

(100119460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Cirsa Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 100.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010105504/11.

(100119118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

ING REEIF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.688.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING REEIF Soparfi A S.à r.l.

Référence de publication: 2010105643/12.

(100119281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

COF II (A) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 148.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105506/10.

(100118754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

COF II (A) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 148.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105507/10.

(100118755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

COF II (B) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 148.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105508/10.

(100118756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

COF II (B) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 148.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105509/10.

(100118757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.782.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.445.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°908 du 14 juin 2002.
Les compte annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010105578/14.

(100118611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Continental Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONTINENTAL FINANCIERE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010105513/11.

(100118718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.946.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.447.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2010

En date du 28 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011:

Monsieur Guy DUBOIS

Monsieur Guy HARLES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010105585/18.

(100118668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

BBEI MMM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.218.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109 507, holder of two hundred and fifty (250) shares in the Company, hereby represented by Mrs. Nadine Gloesener, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 24th 2010.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of BBEI MMM S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138218, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary then residing in Luxembourg-Eich, on March 27th 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1286 on May 27th 2008 (the "Company")

II. That the 250 (two hundred and fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
3. Appointment the Auditor to the liquidation.

4. Transfer of the registered office of the Company from 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg with effect as of 1st July 2010.

5. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholder appoints Mr. Mark Hatherly, company director, born in New Zealand on 13 November 1965, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Fourth resolution

The shareholder appoints Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Fifth resolution

The shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg with effect as of 1st July 2010

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109507, propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société, ici représentée par Madame Nadine Gloesener, employée, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associée, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le représenté est l'associé unique de BBEI MMM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138218, constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 27 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1286 en date du 27 mai 2008 («la Société»).

II. Que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'associé unique tel que représenté déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
3. Nomination du commissaire-vérificateur.
4. Transfert du siège social de la Société du 4, rue Alphonse Weicker au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.
5. Divers

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Mark Hatherly, gérant, né à Auckland, Nouvelle Zélande, le 13 novembre 1965, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide transférer le siège social de la Société du 4, rue Alphonse Weicker au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme 750 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28706. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010104502/139.

(100118503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Continental Investments and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.032.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105515/9.

(100118614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.
